

## AUTO-MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

# MODALITÉS D'ORGANISATION DES FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES

## FORMATION CATÉGORIE B

Vous allez apprendre à manipuler un véhicule à moteur (automobile, motocyclette), à circuler dans différentes configurations et à en connaître les risques et les limites. Cela demande de la motivation et de la persévérance.

Le parcours de formation qui vous est proposé vous permettra de progresser, de connaître les règles du code de la route, de devenir un conducteur responsable et de vous préparer aux examens du permis de conduire.

La formation théorique comprend des tests thématiques et des tests d'évaluation, en ligne sur le site [PREPACODE](#) et en présentiel à l'auto-école.

Les cours thématiques permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen.

### ORGANISATION DE LA FORMATION THÉORIQUE EN LIGNE SANS ENSEIGNANT

Dès votre inscription à l'auto-école, un identifiant et un mot de passe vous sont remis, afin d'étudier le Code de la Route chez vous sur n'importe quel support multimédia (smartphone, tablette, ordinateur) sur le site PREPACODE.

Les horaires sont libres.

Les cours sont interactifs.

o Des cours thématiques-vous sont proposés et portent sur :

<b>Les règles de circulation routière</b> (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;	<b>Les Premiers Secours</b> (règles de comportement en cas d'accident) ;
<b>Le Conducteur</b> (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;	<b>Prendre et Quitter le Véhicule</b> (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de conduite) ;
<b>La Route</b> (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute) ;	<b>La Mécanique et les Équipements</b> (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques) ;
<b>Les Autres Usagers</b> (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général) ;	<b>La Sécurité du Passager et du Véhicule</b> (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule)
<b>Les Notions Diverses</b> (documents administratifs, permis à points, infractions/sanctions, transport de passagers et du chargement) ;	<b>L'Environnement</b> (l'utilisation du véhicule et le respect de l'environnement).

## **AUTO-MOTO ECOLE DE VILLIERS**

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

- Des séries thématiques de 10 questions en nombre illimité.
- Des tests d'évaluation
- 16 examens blancs conforme à l'examen du code de la route.
  
- Un parcours qui s'adapte en fonction des acquisitions de l'élève.
- Des réponses simplifiées et formulées via des repères visuels.
- Un tableau de bord moderne pour voir ses progrès d'un simple coup d'œil ou décider en autonomie de retravailler un thème en particulier.
- L'auto-école peut suivre votre progression et vos résultats ce qui permet lors des cours en présentiel de renforcer les besoins.

### **ORGANISATION DE LA FORMATION EN PRÉSENTIEL À L'AUTO-ÉCOLE SUPERVISÉE PAR UN ENSEIGNANT**

#### **1. Des séries thématiques :**

- Ils sont organisés sur la base du volontariat, en cours collectifs et/ou individuels.
- Le choix des séries thématiques est à la demande de l'auditoire et correspondent aux mêmes thèmes précités en ligne et sont diffusés par vidéoprojecteur.

#### **2. Des tests d'évaluation : Série de 40 questions conforme à l'examen de code de la route**

- Ils sont organisés sur la base du volontariat, en cours collectifs et/ou individuels.
- Une série par heure avec la correction.

#### **3. Horaires de la formation théorique :**

Les mardis, mercredis et vendredis de 16H30 à 18H30.

Les samedis de 14H à 17H.

Vous avez la possibilité d'utiliser le moyen de votre choix mais sachez qu'ils sont complémentaires.

Information mise à disposition du public sur le présentoir à l'entrée de l'auto-école.

## AUTO-MOTO ECOLE DE VILLIERS

1, route de Saint Germain 78640 VILLIERS ST FREDERIC

01.34.59.00.14 – amev78640@gmail.com

SIRET : 79836638100019 RCS Versailles – CODE APE : 8553Z

Agrément N° E2407800060 – N° de TVA : FR 84798366381

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788375078 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

### ORGANISATION DE LA FORMATION PRATIQUE

Pour débiter votre formation pratique, l'auto-école vous transmet votre livret d'apprentissage dématérialisé.

Ce livret vous indique les 4 compétences générales que vous devez atteindre :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Il vous permet également de vous autoévaluer, c'est-à-dire d'être capable d'évaluer vos propres compétences.

Pour aborder toutes les compétences de votre formation, les cours se déroulent sur parking et/ou en agglomération peu dense puis dense, hors agglomération, sur autoroute/voies rapides, par temps de pluie et la nuit en fonction des dates et des heures de Rendez-vous.

Des **bilans de compétences** intermédiaires sont organisés au cours de la formation, ce qui vous permet de faire un point sur les compétences acquises ou en cours d'acquisition, et un **examen blanc** avant une proposition de date d'examen.

Les cours pratiques sont individuels et peuvent être dispensés par 4 enseignants.

Il peut vous être proposé de l'écoute pédagogique. (2 élèves partent pour 4 heures et font 2 heures de conduite et 2 heures d'écoute pédagogique chacun).

Les cours pratiques sont individuels et organisés :

<b>CATÉGORIE B - VOITURE</b>					
<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b>VENDREDI</b>	<b>SAMEDI</b>
<b>FERMÉ</b>	9H30 à 19H30	9H30 à 19H30	9H30 À 18H30	9H30 À 19H30	8H à 17H

Pour la phase pratique, il est important de privilégier une **régularité des leçons de conduite**. Un rythme de 2 heures par semaine est proposé pour une meilleure efficacité.

#### **CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :**

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/yvelines/villiers-saint-frederic/auto-moto-ecole-de-villiers#documentsutiles>

Et l'Information est mise à disposition du public sur un présentoir à l'entrée de l'auto-école.